



Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST
Secrétariat : Route de La Souterraine – BP 27 –
23400 MASBARAUD-MERIGNAT

Délibération n° 2011/04/27

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE

SEANCE DU 21 AVRIL 2011

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération

48

48

37

DATE DE LA CONVOCATION

12 avril 2011

L'an deux mille onze, le 21 avril, à dix huit heures, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire à la maison de la famille, commune du Bourganeuf sur la convocation en date du 12 avril 2011, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

MM BOUEYRE, JOUHAUD, COULON, LALANDE, FLOIRAT, MICHAUD, CHABROUX, ROYERE Joël, CHAUSSADE, MEUNIER, GUILLAUMOT, PEROT, CUISSOT, RABETEAU, CADROT, MEYER, CALOMINE, MONNIER, LAIGNEAU, LEHERICY, LEFAURE, LABORDE, TIXIER, PATEYRON J.Louis

Mmes SPRINGER, BATTISTON, JOUANNETAUD, CAPS, COUSSEIROUX, PATEYRON, BATTUT

Suppléants : MM AGUIRRE, ALABAY, SZCEPANSKI, PETIT-COULAUD, PICOURET

Suppléantes : Mmes COULAUD

Excusés : Mmes CHAUVAT-POUGET, CHENEVEZ

MM RIGAUD, CHAPUT, PRIOUL, DELARBRE

Procuration de Madame Marie-Hélène CHAUVAT-POUGET à Monsieur Daniel CHAUSSADE

Procuration de Madame Elisabeth CHENEVEZ à Madame Marthe PATEYRON

OBJET : Signature d'un avenant à la convention de mise à disposition de terrains par la section du bourg de Soubrebost à la Communauté de communes sur le site de la Croix de Courson

Le Président rappelle que le site de la Croix de Courson a été mis à disposition de la Communauté de communes de Bourgneuf – Royère de Vassivière par la section du Bourg de Soubrebost par la convention du 6 avril 2004 afin de procéder à la sauvegarde et à la valorisation d'une cabane de carrier. Les parcelles concernées sont dénommées section B n°806 et 809 (commune de Soubrebost).

Il rappelle que suite à la sauvegarde de cette cabane en 2005, des travaux d'aménagements de ses abords ont été réalisés en 2010. Ils consistaient en l'aménagement paysager du site et de son point de vue, la création d'un parking et d'une aire de pique-nique et la signalisation du site. L'ensemble de cette opération a été réalisé grâce au soutien financier de la Région Limousin et de la section du bourg de Soubrebost.

Il explique que Mme BORDESSOUL née CONSTANTINO Philomène était propriétaire d'une petite parcelle dénommée B n°805 située sur le site de la Croix de Courson. Afin de permettre l'aménagement cohérent du site, elle a choisi de faire don à la section du bourg de Soubrebost de cette parcelle en 2010.

Ce terrain faisant partie intégrante du site aménagé par la Communauté de communes, le Président propose que soit signé un avenant à la convention de mise à disposition de terrains par la section du bourg de Soubrebost à la Communauté de communes datant du 6 avril 2004 afin d'y ajouter la parcelle B n°805.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Approuve le contenu de l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de terrains par la section du bourg de Soubrebost à la Communauté de communes.
- Autorise le Président à signer le dit avenant.
- Autorise le Président à signer tout autre document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,
A Bourgneuf, le 22 avril 2011
Pour copie conforme
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD